

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE
LUNDI 15 DÉCEMBRE 2008, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À
CÔTE SAINT-LUC, À 19 H 45**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Ken Lerner, Directeur général
M. Jonathan Shecter, Directeur des services juridiques et greffier,
agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun des résidants présents n'a désiré poser de questions.

081246A

**AJOUT DE TROIS POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU CONSEIL**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil, par les présentes, approuve l'ordre du jour avec l'ajout des trois points suivants :

- Avis de motion – Règlement G18-001701 à être intitulé : « Règlement visant à modifier le Règlement G18-0017 sur les tarifs pour le Service des travaux publics afin d'instituer des tarifs pour l'entreposage et la collecte des matières résiduelles »;
 - Résolution concernant le remplacement des arbres – projet Meadows Condominium; et
 - Expression de condoléances – soldats canadiens tombés en Afghanistan. »
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081246B

RÈGLEMENT INTITULÉ : « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA GRILLE TARIFAIRE 2009 DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON DE CÔTE SAINT-LUC POUR LES COURS ET ACTIVITÉS AINSI QUE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES, ET RÉCRÉATIVES POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ 2009 » - ADOPTION

Le conseil a approuvé ce soir trois modifications au règlement mentionné en rubrique, lesquelles ne faisaient pas partie du règlement préparé le mois dernier. Les modifications consistent en deux tarifs additionnels et une réduction de tarifs.

La conseillère Ruth Kovac a lu les modifications à haute voix et elle a fourni des explications à l'intention du public. Les détails des modifications sont comme suit :

- Fusion de base : (additions)

	Résident	-	Non-résident
○ 2x / semaine	95,68 \$		119,60 \$
○ 3x / semaine	137,02 \$		171,28 \$

- Ligue masculine de balle molle (Slo-pitch) : (réduction des tarifs)

	Résident	-	Non-résident
○	141,75 \$		163,01 \$

Le règlement a ensuite été présenté au conseil avec les modifications.

Il fut alors

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement intitulé : « Règlement établissant la grille tarifaire 2009 de la Bibliothèque Publique Eleanor London de Côte Saint-Luc pour les cours et activités ainsi que la grille tarifaire pour les activités culturelles, sportives, et récréatives pour le printemps et l'été 2009 » soit et est, par les présentes, adopté et numéroté 2304;

QUE ledit règlement comprendra deux (2) annexes. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081247

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2276 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LES TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009 DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

La Conseillère Dida Berku a donné avis que le règlement 2276 à être intitulé : « Règlement concernant les taxes et tarifs pour l'exercice financier 2009 de la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

081247-A

RÉSOLUTION POUR RENONCER À LA LECTURE DU RÈGLEMENT 2276 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LES TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009 DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

ATTENDU QUE le règlement susmentionné a été remis aux membres du conseil le jeudi 11 décembre 2008;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent, par les présentes, avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc renonce unanimement à la lecture du règlement 2276 à être intitulé : « Règlement concernant les taxes et tarifs pour l'exercice financier 2009 de la Ville de Côte Saint-Luc » quand il sera présenté pour adoption, le tout conformément aux dispositions de la loi. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081248

INGÉNIERIE – RENOUELEMENT DE CONTRAT AVEC DESSAU INC. POUR LA GESTION ET LA RÉHABILITATION DU RÉSEAU LOCAL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT À CÔTE SAINT-LUC

ATTENDU QUE, le ou vers le 2 août 2005, le Comité de transition de l'agglomération de Montréal (le « Comité de transition ») a lancé un appel d'offres pour la gestion et la réhabilitation du réseau local d'aqueduc et d'égout dans les municipalités reconstituées de la Ville de Côte Saint-Luc (la « Ville ») et la Ville de Westmount;

ATTENDU QUE la Ville a octroyé une entente de service (l'« Entente »), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2006, à Dessau-Soprin inc. (la « Firme ») pour la gestion et la réhabilitation du réseau local d'aqueduc et d'égout de la Ville pour un montant fixe de 587 000 \$ plus les taxes applicables pour les services de base, ainsi qu'un montant ne devant pas excéder 1 147 000 \$ plus les taxes applicables pour les services facturables;

ATTENDU QUE la Ville souhaite exercer son option de renouvellement de l'Entente conformément à l'article 2,19 de l'Entente, pour l'année civile 2009;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil, sous réserve de l'approbation d'une modification aux termes et conditions de l'Entente, renouvellera ladite Entente pour la gestion du réseau local d'aqueduc et d'égout pour l'année civile 2009 avec Dessau inc. pour un montant fixe de 587 000 \$ plus les taxes applicables pour les services de base ainsi qu'un montant ne devant pas excéder 1 147 000 \$ plus les taxes applicables pour les services facturables;

QU'un certificat du trésorier attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites sera émis au début de l'année financière 2009. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081249

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT G18-0017-1 À ÊTRE INTITULÉ :
« RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT G18-0017
CONCERNANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
AFIN D'ÉTABLIR DES TARIFS POUR L'ENTREPOSAGE ET LA COLLECTE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES »**

La Conseillère Dida Berku a donné avis que le règlement G18-0017-1 à être intitulé : « Règlement visant à modifier le Règlement G18-0017 concernant les tarifs pour le Service des travaux publics afin d'établir des tarifs pour l'entreposage et la collecte des matières résiduelles » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

081250

**RÉSOLUTION CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES ARBRES – PROJET
MEADOWS CONDOMINIUM**

ATTENDU QUE l'Association Meadows Condominium (« le Meadows ») propose la coupe de cinq (5) arbres, un (1) devant la propriété et quatre (4) derrière la propriété;

ATTENDU QUE quatre (4) des arbres sont malades à différents degrés et qu'un (1) des arbres pousse contre un mur;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le Meadows devra planter deux arbres de remplacement sur leur propriété. »

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI ENREGISTRANT SA DISSIDENCE

081251

**EXPRESSION DE CONDOLÉANCES – SOLDATS CANADIENS TOMBÉS EN
AFGHANISTAN**

ATTENDU QUE les Forces armées canadiennes ont été appelées à servir en Afghanistan afin d'y rétablir l'ordre et de protéger la paix dans le cadre d'une force multinationale; et

ATTENDU QUE les vaillants soldats des Forces armées canadiennes se retrouvent souvent en situation de danger alors qu'ils sont au service du Canada et des Canadiens;

ATTENDU QUE les soldats canadiens suivants sont tombés au service du pays :

Le caporal Thomas James Hamilton	-	13 décembre 2008
Soldat John Michael Roy Curwin	-	13 décembre 2008
Soldat Justin Peter Jones	-	13 décembre 2008

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville de Côte Saint-Luc exprime ses plus profondes sympathies aux familles, aux amis et aux camarades des soldats décédés et fasse parvenir un message d'appui, d'encouragement et d'appréciation à nos troupes en service à l'étranger;

QUE cette résolution soit envoyée au ministre de la Défense nationale, M. Peter Mackay qui en transmettra une copie à la Force terrestre; au député de Mont-Royal, M. Irwin Cotler; et au président de la Légion royale canadienne – Carl Garber, filiale 97;

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 20H, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT LEVÉE.

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES
ET GREFFIER